



# CONTRAT DE LOCATION SALLE POLYVALENTE

Mairie de Lihons  
24 place Henri Sy  
80320 LIHONS



Tel : 03 22 85 41 96 email : [mairie.lihons@laposte.net](mailto:mairie.lihons@laposte.net)

vaisselle

chapiteau

vidéo projecteur/écran

Location du : .....

Motif de la location : .....

Nombre de personnes : .....

	Commune	Hors commune	Association
Montant de la location			

## Locataire :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

*(en cas de changement de coordonnées, n'oubliez pas de nous prévenir)*

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes et accepte le contrat de location suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible
- Remise et restitution des clés
  - Exclusivement pour les entreprises : 8h le matin de la manifestation, 8h le matin qui suit la manifestation
  - Forfait week-end : entre 13h et 16h le vendredi, entre 9h et 11h le lundi
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking sur la place
- Il faut respecter les abords extérieurs
- **Seule la cour derrière la salle est autorisée**
- Un état des lieux complet sera fait **avant** et **après** la location
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice
- Le locataire prend en charge le mobilier, l'électroménager, la vaisselle et éventuellement les télécommandes du système vidéo, mis à disposition, et en est **pécuniairement responsable** en cas de dégradation, casse, perte ou vol
- La vaisselle sera rendue propre, correctement essuyée et rangée dans les box prévus à cet effet
- Les sols devront être balayés et lavés correctement
- Les sanitaires et la cuisine devront être lavés et désinfectés
- Les tables et chaises devront être lavées et rangées
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés, en respectant le tri, et déposés dans la cour
- Les bouteilles en verre seront déposées dans le container situé devant la grille de l'école de musique
- Tout dysfonctionnement de matériel devra être signalé lors de la restitution des clés
- A partir de 1h du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits
- Il est **interdit de fumer dans la salle**
- Les fumeurs doivent respecter les extérieurs et déposer leurs mégots dans les cendriers prévus à cet effet
- Pour la remise des clés, téléphoner à la mairie au 03 22 85 41 96, au minimum une semaine précédent la location, afin de prendre rendez-vous
- **En cas de perte de clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange**
- **La location ne sera validée qu'après dépôt complet des documents nécessaires à celle-ci (contrat dûment rempli et signé, attestation d'assurance, chèques (acompte et caution), signature du règlement)...**
- Désistement : sauf cas de force majeure, le montant de la location ne sera restitué qu'en respectant le délai indiqué dans le règlement

Fait à .....

le .....

Signatures

Le locataire,

Le maire